

Être républicain en septembre 1870 ?

« L'été 1871 représente un moment « zéro » pour la gauche. La commune vaincue et réprimée, la guerre achevée, la France est certes en République depuis un an, mais elle est gouvernée par une Assemblée nationale conservatrice... Face à elle se constitue, selon la logique parlementaire et politique, une gauche favorable à des institutions républicaines... elle peut s'arc-bouter sur le dispositif provisoire établi en 1870, républicain de dénomination et d'organisation. La gauche devient ainsi le lieu de rassemblement des républicains de la veille ...et de républicains de raison qui estiment préférable de garder et de renforcer le cadre institutionnel légué par l'écroulement du régime impérial. Léon Gambetta et Adolphe Thiers symbolisent ces deux manières d'être républicain. »

La gauche en République - Gilles Candar – dans Histoire des gauches en France – Becker et Candar.

Que la République était belle sous l'Empire ! Cette boutade, attribuée à l'historien Alphonse Aulard, ne répond pas même à une réalité, car, sous l'Empire, la République n'était guère qu'un concept à peu près vide de sens.

La Première République, celle proclamée le 20 septembre 1792 au lendemain de la victoire de Valmy, n'a duré qu'une douzaine d'années, sous des formes diverses (Convention, Directoire, Consulat) jusqu'à l'adoption de la Constitution de l'an XII, en mai 1804, qui confie « le gouvernement de la République » à un Empereur héréditaire, Napoléon Ier. En ce sens, la République n'est pas conçue comme un régime : il s'agit de la chose publique, l'organisation de l'État, comme l'entendait Jean Bodin, l'auteur, au XVI^{ème} siècle des *Six livres de la République*. À noter que le poétique calendrier républicain fut aboli dès le 1^{er} janvier 1806.

La Seconde République – qui fut en réalité la Deuxième – fut plus brève encore : quatre ans, du 24 février 1848 au 2 décembre 1852, date de la proclamation de Napoléon III comme Empereur, mais dès le coup d'État, un an plus tôt, on savait que les jours du régime étaient comptés. Au plébiscite du 20 novembre sur le rétablissement de l'Empire, on ne compte que 253 000 non contre près de huit millions de oui !



Statue de Ludru-Rollin – niche façade est de l'Hôtel de Ville de Paris, au coin de la rue de Rivoli

On le sait : l'Empire va se libéraliser à petits pas. En 1863, Thiers est élu au Corps législatif dans la Seine contre le candidat officiel. Sa première intervention le 11 janvier 1864 est pour réclamer « les libertés nécessaires à la France » : liberté individuelle, liberté de la presse (pour laquelle il s'était déjà battu en 1830), liberté de l'électeur, liberté de l'élu, responsabilité ministérielle. Il est désormais le premier censeur du régime bonapartiste, mais peut-on vraiment considérer comme un républicain l'ancien président du Conseil de Louis-Philippe, plusieurs fois ministre et pilier de la Monarchie de juillet ?

La voix de la République à la fin de l'Empire, c'est celle de Léon Gambetta. Le jeune avocat s'est fait connaître, à 30 ans, en défendant le journaliste Delescluze, qui avait lancé une souscription pour ériger un monument à Baudin, le député mort sur une barricade le 2 décembre 1851, et qui était poursuivi pour « manœuvres de nature à troubler la paix publique et à exciter à la haine et au mépris du gouvernement ». Écoutons Gambetta : « Oui, le 2 décembre, autour d'un prétendant se sont groupés des hommes que la France ne connaissait pas jusque là, qui n'avaient ni talent, ni honneur, ni rang, ni situation, de ces gens qui à toutes les époques sont les complices des coups de force, de ces gens dont on peut répéter ce que Salluste a dit de la tourbe qui entourait Catilina, ce que César dit lui-même, en traçant le portrait de ces complices, éternels rebuts des sociétés régulières : *Aere lieno abuti et vitiis onusti*, un tas d'hommes perdus de dettes et de crimes, comme traduisait Corneille ; c'est avec ce personnel que l'on sabre depuis des siècles les institutions et les lois et la conscience humaine est impuissante à réagir ». Delescluze est condamné à six mois d'emprisonnement, mais l'Empire a vacillé...

L'année suivante, Gambetta se présente (avec succès) à Belleville aux élections et formule le programme qui deviendra celui du parti républicain : liberté complète de la presse (réalisée en 1881), séparation de l'Église et de l'État (1905), instruction primaire gratuite et laïque (1881), impôt sur le revenu (1919). Les trois autres mesures proposées n'ont pas été appliquées, sinon par la Commune : suppression des armées permanentes, élection des fonctionnaires publics, jury pour les délits politiques.

C'est qu'en effet, outre les républicains modérés, tel Thiers, et les républicains radicaux, type Gambetta, au cours du XIXe siècle une autre famille politique s'est constituée, le socialisme, qui ne réussira à s'unifier, grâce à Jaurès, qu'en 1905. Sous l'Empire, le socialisme s'incarne en quelques individus courageux : en particulier Blanqui, dit « l'enfermé ».

C'est notamment parce qu'il prône l'action violente contre les « riches » qu'Auguste Blanqui est condamné à mort sous la monarchie de Juillet, arrêté sous la République, puis sous l'Empire, Blanqui est exceptionnellement en liberté à l'automne 1870. Il soutient le gouvernement de Défense nationale, mais en le trouvant trop timoré, notamment son responsable, le général Trochu – nommé parce qu'il était le gouverneur militaire de Paris. Le refus de la capitulation est le ciment d'une partie de ceux qui ont proclamé la République, mais certainement pas de l'ensemble de la population française. Après les élections du 8 février 1871, Thiers, nommé chef « de l'exécutif de la République française » - un titre qui fait cuisinier, disait-il – fait de nouveau arrêter Blanqui, qui ne pourra donc pas participer à la Commune de Paris...

Paradoxalement, c'est la Commune qui va permettre à la République de démontrer sa légitimité. Contrairement à ce qui s'était passé après les journées de juin 1848, la cruelle répression de la Semaine sanglante permet à la République de prouver sa force et de rallier la majorité silencieuse. Les élections partielles du 2 juillet 1871 sont un triomphe pour les candidats républicains. Le futur régime est désormais sur les rails, favorisé par les divisions des royalistes, partagés entre deux prétendants, et les exigences du comte de Chambord de rétablir le drapeau blanc. Le 13 novembre 1872, Thiers déclare : « la République existe : elle est le gouvernement légal du pays ». Il y aura encore quelques soubresauts : le 13 mars 1873 la « loi chinoise » prive Thiers de la possibilité de répondre aussitôt en cas d'interpellation. Le 27 avril 1873 l'élection du radical Barodet contre le ministre des Affaires étrangères Charles de Rémusat accroît le mécontentement des royalistes. Un mois plus tard, Thiers est renversé. C'est le maréchal de Mac-Mahon, ouvertement royaliste, qui lui

succède. Toutefois, le 30 janvier 1875, à une voix de majorité, est voté l'amendement Wallon qui institutionnalise la République (« Le Président de la République est élu à la pluralité des suffrages par le Sénat et la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale. Il est nommé pour sept ans. Il est rééligible. »)

La crise du 16 mai 1877 est la dernière épreuve que doit surmonter le nouveau régime. Mac-Mahon renvoie Jules Simon qui a la confiance des républicains puis dissout la Chambre des députés. Gambetta promet que les 363 républicains reviendront 400 aux élections des 14 et 28 octobre. Du fait des candidatures officielles imposées par les préfets les plus conservateurs, ils ne seront que 326 – mais les Républicains ont définitivement gagné. Après s'être soumis, Mac-Mahon se démettra le 30 janvier 1879.



Statue de Jules Simon, actuellement derrière l'Église Saint-Augustin à Paris

Maintenant que nous savons que le dénouement de cette décennie a été heureux et que la III^{ème} République, si improvisée fût-elle, détient encore le record de longévité de tous nos régimes politiques, retournons à cette année 1870 : le premier semestre fut favorable au Second Empire, le second le verra disparaître. Y avait-il, en ce début d'année, beaucoup de républicains en France ? À quelle cote un bookmaker aurait-il payé un illuminé pariant sur l'établissement de la République à un si court terme ? 100/1, 1000/1 ?

Le pays dans ses profondeurs, la France rurale restait indéniablement catholique et royaliste, les deux sentiments allant de pair. On a prétendu, non sans raison, qu'elle avait peu à peu évolué avec le développement du chemin de fer, qui a permis de diffuser tout à la fois l'almanach Vermot et les idées nouvelles. Sans doute, mais la première publication de l'almanach date de 1886. Les neuf dixièmes des Français, dont beaucoup d'analphabètes, vivent en 1870 sous l'influence du châtelain et du curé. Ceux-ci se sont accommodés de Napoléon III, mais pour eux il n'est pas question de République. On sait que le 14 juillet 1880, dans tout le pays, un seul curé a hissé un drapeau tricolore sur son presbytère et il faudra attendre encore dix ans pour que, à l'initiative de Léon XIII, l'Église se rallie timidement à la République.

Indéniablement, seuls quelques individus pouvaient, en 1870, se proclamer sincèrement républicains. Qu'étaient devenus les anciens candidats à l'élection présidentielle de 1848 ? Le

principal adversaire de Louis-Napoléon Bonaparte, le général Cavaignac est mort en 1857 ; Lamartine en 1869, retiré de la vie politique ; Ledru-Rollin est exilé en Angleterre ; certes, Raspail s'est fait élire en 1869 député des Bouches-du-Rhône au Corps législatif, mais le personnage est considéré comme fantaisiste et marginal. Le républicain le plus représentatif de l'opposition républicaine tout au long du Second Empire, c'est Émile Ollivier, élu dès 1857, à 32 ans. Mais c'est à lui que Napoléon III, qui se rallie au principe de la majorité parlementaire, demande, fin 1869, de former un gouvernement. Il accepte et c'est lui qui, en juillet 1870, déclare « d'un cœur léger » la guerre à la Prusse...

Non, indéniablement, le seul homme qui puisse légitimement revendiquer en septembre l'honneur de brandir le drapeau républicain, c'est Léon Gambetta, ministre de la Guerre à 32 ans. L'épisode de son embarquement, le 7 octobre, à bord d'un ballon pour quitter Paris assiégé et tenter par tous les moyens de poursuivre la lutte, fait partie de la légende républicaine. Mais Gambetta ne pourra pas éviter la capitulation et il démissionne deux jours avant les élections du 8 février 1871. Sous prétexte de soins, il quitte la France pour l'Espagne – jusqu'en juin 1871 - et est donc absent lors de la Commune de Paris. Par la suite, il fonde un quotidien, *La République française* et se transforme en « commis-voyageur de la démocratie ». À Grenoble, le 26 septembre 1872, il annonce qu'il sent monter « une couche sociale nouvelle », la moyenne bourgeoisie. Mais, suscitant la méfiance des autres républicains, il n'exercera le pouvoir que 74 jours, du 10 novembre 1881 au 26 janvier de l'année suivante. Il meurt fin 1883. Un grand destin avorté...

On ne peut pas en dire autant d'Adolphe Thiers, l'autre figure de proue de la IIIème République naissante. Avocat, historien, journaliste et surtout homme politique, sa carrière s'étend sur près de soixante ans et sur tous les régimes du XIXème siècle à partir de la Restauration. On a dit justement de lui qu'il fait « la chaîne entre Talleyrand et Clemenceau ». En 1870, il refuse d'entrer au gouvernement de Défense nationale mais accepte une mission diplomatique qui le mène, sans grand succès, dans toute l'Europe. À la tête du gouvernement de la République, son nom reste évidemment associé à la répression sanglante de la Commune mais aussi à la libération du territoire. C'est à ce titre, probablement, que des centaines de rues portent son nom en France. Il meurt le 3 septembre 1877 en pleine campagne électorale ; une foule immense l'accompagne au Père-Lachaise.

Guy Rossi-Landi
Docteur en Histoire,

Ancien directeur de la « Lettre Politique et Parlementaire »

Le « groupe des cinq » ou l'histoire tourmentée des sermentistes et insermentistes

Les doigts d'une seule main suffisaient, après le coup d'Etat du 2 décembre 1851 et les élections qui ont suivi, à comptabiliser les membres démocrates d'opposition élus du Corps législatif. C'était même deux de trop, voire aucun !

En effet le décret du 9 janvier 1852 avait listé les soixante-cinq « anciens représentants à l'Assemblée législative » (celle de 1849) que le Prince-Président expulsait du territoire français, de l'Algérie et des colonies et dix-huit autres « éloignés du territoire » ; les élections de février 1852 ne permirent aux républicains que deux victoires à Paris et une dans le Rhône ! Mais le serment à la Constitution étant devenu obligatoire pour siéger, Hippolyte Carnot, Cavaignac et Jacques-Louis Hénon refusent de prêter serment. De 1852 à 1857, il n'y a plus aucun républicain au Corps législatif !

Sermentistes et insermentistes : de l'informel « comité » Desmarest au « Groupe des cinq »

Au début de l'année 1857, un avocat parisien, républicain, Ernest Demarest, ancien chef de cabinet d'Adolphe Crémieux en 1848, réunit un « comité » d'avocats, écrivains, de républicains encore « visibles », d'anciens députés et surtout de patrons ou directeurs de presse (« Le Siècle », « l'Estafette », le « Courrier de Paris », la « Revue de Paris ») dans la perspective des élections prochaines au Corps législatif.

La presse a des lecteurs et donc...des électeurs. Mais la presse est aussi la hantise du «château» - expression déjà familière à l'époque pour désigner l'Empereur et son entourage.

L'autre préoccupation de Desmarest et d'opposants au régime impérial est la question du serment d'autant qu'à l'occasion d'une rencontre entre l'Empereur et Proudhon, ce dernier aurait exposé -propos rapportés par l'un des participants à la rencontre et futur membre du « groupe des cinq » : *« A son avis, le parti qui représente la Démocratie ne doit pas se refermer dans l'abstention, parce qu'il se constituerait ainsi à l'état de secte et qu'il ferait supposer par là que la masse du pays est fondamentalement hostile à la révolution...A quoi bon le vote, si les candidats nommés doivent rester à la porte du Corps législatif...Le parti dominant ne redoute rien tant que la contradiction. Ce serait le servir à souhait que d'empêcher les députés élus de siéger sur les bancs de la Chambre. Il faut qu'ils y aillent et qu'ils prêtent serment. Le serment ne constitue pas, comme on le prétend, une mortification. En le prêtant, les députés opposants constitutionnaliserait en quelque sorte leur opposition. C'est beaucoup pour un parti d'être dans la légalité et de cesser d'être une faction ».*

Mais cette analyse de Proudhon est à regarder avec circonspection ; il n'est pas dit que Proudhon conseillerait pour autant à ses amis de prêter serment en cas d'élection. On peut même prétendre que l'argumentation proudhonienne n'aurait de bon sens et de logique que si le parti d'opposition avait une représentation conséquente, mais peu d'efficacité dans une

situation de victoires isolées comme en 1852 et vraisemblablement prévisible, hélas pour les Républicains, à l'approche du renouvellement du Corps législatif.

Le Comité Desmarest a tendance à se transformer en « Comité Carnot », c'est-à-dire en comité insermentiste, soutenu, à Paris, par « l'Estafette » et le « Le Courrier de Paris ». Le « Siècle » et « La Presse » tentent d'imposer au comité un collaborateur du Siècle et assistant de Proudhon, Alfred Darimon ainsi que le jeune avocat républicain Emile Ollivier par l'intermédiaire d'Ernest Picard. L'entente entre les deux groupes échoue... Dès lors deux listes vont s'affronter dans le clan démocrate et républicain :

- les insermentistes : Jean Reynaud, Bethmont, Cavaignac, Garnier-Pagès, Carnot, Goudchaux, Bastide, Jules Simon, de Lasteyrie, Pelletan

- les sermentistes présumés soutiendront donc Edmond Laboulaye à la place de Reynaud, Emile Ollivier à la place de Garnier-Pagès, Darimon à la place de Bastide, Vavin à la place de Jules Simon, Reynau à la place de Pelletan

Le 21 juin, à Paris sont élus Carnot, Goudchaux, Cavaignac ainsi que Darimon et Emile Ollivier ; en province, dans le Rhône, Hénou (futur maire de Lyon en septembre 1870), et en Gironde, Curé, (ancien maire de Bordeaux en 1848).

Comme convenu Carnot et Goudchaux ne prêtent pas serment et Cavaignac décède avant la réunion du Corps législatif... Trois élections partielles à prévoir en conséquence

Alfred Darimon, Emile Ollivier, Curé prêtent serment ; Hénou tente, pour éviter de dire « *Je jure* » une diversion juridique en envoyant une lettre exposant « *les motifs pour lesquels il prête serment exigé par la Constitution* » ; c'est habile mais Morny, en séance dit « *c'est impossible de considérer cette lettre comme le serment érigé par la Constitution* ». Hénou ne peut plus reculer et dit « *Je le jure* »

Le « serment » est le vrai dilemme pour un républicain à cette époque de l'Empire autoritaire. L'attentat d'Orsini le 14 janvier conduit à un sénatus-consulte qui institue pour tous les candidats députés « le serment préalable » : acte signé reprenant le serment tel que formulé dans l'article 16 du sénatus-consulte du 25 octobre 1852.

Les élections partielles d'avril 1858 pour remplacer Hippolyte Carnot et Michel Goudchaux se présentent donc sous un jour nouveau : la querelle du serment post élection ne se pose plus puisque le serment est devenu préalable...sauf à considérer, pour les démocrates, le refus de ce serment ante, attitude suicidaire qui les priverait de toute représentation future au Corps législatif..

L'avocat d'Orsini, Jules Favre, « républicain de 48 », s'est distingué dans sa plaidoirie ; son talent lui procure une estime unanime du barreau et d'Emile Ollivier qui le propose comme candidat pour succéder à Michel Goudchaux ; Ernest Picard sera candidat dans la circonscription de Carnot et le bâtonnier Félix Liouville dans celle d'Eugène Cavaignac ; le 27 avril 1858, Jules Favre est élu et le 4 mai, Ernest Picard.

Gustave Curé a quitté le groupe et les républicains ont perdu le siège de Cavaignac à Paris !

Des sept de 1857, il n'en reste plus que cinq en 1858 * : Favre, Picard, Ollivier, Hénon, Darimon qui jusqu'aux élections de 1863 représenteront l'opposition républicaine constitutionnelle.

En 1863, la gauche reprend des couleurs et reconstitue un groupe de démocrates oppositionnels à l'Empire avec des radicaux et des républicains modérés (parfois élus avec des voix légitimistes ou orléanistes !) : Favre, Picard, Hénon, Ollivier, Darimon sont réélus; Hippolyte Carnot revient ; Garnier-Pagès, Glais-Bizoin, Dorian, Jules Grévy, Eugène Pelletan, Jules Simon, Alfred de Marmier, Thomas- Alexandre Marie, François Malézieux, Pierre-Joseph Magnin ;

Le groupe n'atteint pas la vingtaine même avec deux ou trois ralliés de circonstance.

En 1865, Emile Ollivier se déporte vers la majorité dynastique ; Alfred Darimon le suit et les quelques ralliés de 1863 avec lui ; ceux-ci demeurent toutefois discrets, se réfugiant dans un « centre gauche » aux aguets ou au « Tiers parti » en espérant en l'Empire libéral (quelques uns après les élections de 1869 s'afficheront, dans « l'interpellation des 116 » et se retrouveront avec les Républicains dans le singulier vote (motion favre) du 15 juillet 1870.

Si, après la défection d'Emile Ollivier, le groupe de la gauche d'opposition ne compte plus qu'une quinzaine de membres, hors du Palais Bourbon, de nouvelles « figures » apparaissent : des avocats qui ont fréquenté le cabinet d'Emile Ollivier, depuis 1857 comme Floquet et surtout Jules Ferry qui affirme son républicanisme et son envie d'en découdre avec un « candidat officiel » de l'Empire ;

Les procès de presse, ceux qui mènent aussi, par provocation du Pouvoir des victimes devant les juridictions, permettent à Ferry et Floquet de retrouver les confrères, anciens de 1848 (Crémieux, Arago...) dans les prétoires et de « découvrir » l'avocat le plus hardi dans la condamnation de l'Empire, Léon Gambetta.

Nouvelle génération mais également un républicanisme à plusieurs facettes que l'après « 4 septembre » va confirmer...mais avec toujours cette volonté de faire en sorte que l'union l'emporte sur les divisions dans ce qui est « opportun » pour la société et le pays.

* 1857-1858

- L'assistant de Proudhon, Alfred **Darimon**, journaliste, est élu à 40 ans

- Les deux lyonnais Jacques-Louis **Henon**, 55 ans, et Jules **Favre**, 48 ans ; le premier est maire de Lyon, élu déjà en 1852 mais n'ayant pas siégé après refus de prêter serment ; le second, avocat avait défendu les insurgés de 1834 et deviendra membre du Gouvernement du 4 septembre

- Emile **Olivier**, ensuite : avocat et devenu député à 32 ans, suite au retrait de Garnier-Pagès ; son républicanisme d'opposition et de gauche ne dure que huit ans et symbolise « la prise de guerre » de l'Empereur en 1865 ; chef du gouvernement en pleine guerre franco prussienne, l'Impératrice régente le « démissionnera » en août 1870.

- Puis Ernest **Picard**, avocat, député à 37 ans en 1858, plutôt considéré comme un « républicain d'ouverture » proche des députés « centre-gauche » et de Thiers avant la déclaration de guerre contre la Prusse, il devient plus radical dès celle-ci devenue incontournable et vote contre la guerre ; le 4 septembre il siègera au Gouvernement de défense nationale

Les terribles décrets d'expulsion et d'éloignement des républicains et démocrates

Expulsion de Victor Hugo, Schoelcher, Raspail et 62 autres anciens représentants à l'Assemblée législative !

Moniteur Universel, samedi 10 janvier 1852, n° 10, p. 45)

Louis-Napoléon, Président de la République,

Décète :

Art. 1er. Sont expulsés du territoire français, de celui de l'Algérie et de celui des colonies, pour cause de sûreté générale, les anciens représentants à l'Assemblée législative dont les noms suivent.

Edmond Valentin, Paul Racouchot, Agricol Perdiguier, Eugène Cholat, Louis Latrade, Michel Renaud, Joseph Benoît (du Rhône), Joseph Burgard, Jean Colfavru, Joseph Faure (du Rhône), Pierre Charles Gambon, Charles Lagrange, Martin Nadaud, Barthélémy Terrier, Victor Hugo, Cassal, Signard, Viguier, Charrassin, Bandsept, Savoye, Joly, Combier, Boysset, Duché, Ennery, Guilgot, Hochstuhl, Michot-Boutet, Baune, Bertholon, Schoelcher, de Flotte, Joigneaux, Laboulaye, Bruys, Esquiros, Madier de Montjau, Noël Parfait, Emile Péan, Pelletier, Raspail (Camille), Théodore Bac, Bancel, Belin (Drôme), Besse, Bourzat, Brives, Chavoix, Dulac, Dupont (de Bussac), Gaston Dussoubs, Guiter, Lafon, Lamarque, Pierre Lefranc, Jules Leroux, Francisque Maigne, Malardier, Mathieu (de la Drôme), Millotte, Roselli-Mollet, Charras, Saint-Ferréol, Sommier, Testelin (Nord).

Art. 2. Dans le cas où, contrairement au présent décret, l'un des individus désignés en l'article 1er rentrerait sur les territoires qui lui sont interdits, il pourra être déporté par mesure de sûreté générale.

Fait au palais des Tuileries, le conseil des ministres entendu, le 9 janvier 1852.

Signé Louis-Napoléon,

Le ministre de l'intérieur, Morny.

Mesure d'éloignement pour Thiers Edgard Quinet et dix-sept autres

Louis-Napoléon, Président de la République,

Décète :

Art. 1er. Sont momentanément éloignés du territoire français et de celui de l'Algérie, pour cause de sûreté générale, les anciens représentants à l'assemblée législative dont les noms suivent : Duvergier de Hauranne, Creton, Général de Lamoricière, Général Changarnier, Baze, Général Le Flo, Général Bedeau, Thiers, Chambolle, de Rémusat, Jules de Lasteyrie, Émile de Girardin, Général Laidet, Pascal Duprat, Edgar Quinet, Anthony Thouret, Victor Chauffour, Versigny.

Art. 2. Ils ne pourront rentrer en France ou en Algérie qu'en vertu d'une autorisation spéciale du président de la République.

Fait au palais des Tuileries, le conseil des ministres entendu, le 9 janvier 1852.

Signé Louis-Napoléon,

Le ministre de l'intérieur, Morny

Note, partie non officielle

Le gouvernement, fermement déterminé à prévenir toute cause de troubles a dû prendre des mesures contre certaines personnes dont la présence en France pourrait empêcher le calme de se rétablir.

Ces mesures s'appliquent à trois catégories :

Dans la première figurent les individus convaincus d'avoir pris part aux insurrections récentes ; ils seront, suivant leur degré de culpabilité, déportés à la Guyane française ou en Algérie.

Dans la seconde se trouvent les chefs reconnus du socialisme ; leur séjour en France serait de nature à fomenter la guerre civile; ils seront expulsés du territoire de la République, et ils seront transportés s'ils venaient à y rentrer.

Dans la troisième sont compris les hommes politiques qui se sont faits remarquer par leur violente hostilité au gouvernement, et dont la présence serait une cause d'agitation ; ils seront momentanément éloignés de France.

Dans les circonstances actuelles, le devoir du gouvernement est la fermeté ; mais il saura maintenir la répression dans de justes limites.

Les divers décrets qui précèdent concernent seulement les anciens représentants.

Les sieurs Marc Dufraisse, Greppo, Miot, Mathé et Richardet seront transportés à la Guyane française.

Les égarés !

Circulaire du 29 janvier 1852

(Archives nationales, F/1a/2101)

Paris, le 29 janvier 1852

Monsieur le Préfet, les nouvelles que reçoit le Gouvernement sur la manière dont se poursuit l'instruction des troubles du mois dernier l'autorisent à penser que dans quelques départements

le zèle des autorités administratives n'est pas suffisamment pénétré de ses intentions ; et, en conséquence, il croit nécessaire de vous les faire connaître d'une manière précise.

Lorsqu'à la suite du 2 décembre, des mouvements insurrectionnels éclatèrent sur plusieurs points du territoire, il fallait qu'une répression prompte et énergique vint garantir la sécurité du pays et assurer la liberté du suffrage universel. Alors il était sage et prudent non-seulement de comprimer par les armes toute tentative de rébellion, mais de prévenir par des arrestations les efforts désespérés des factions vaincues.

Aujourd'hui que le peuple tout entier a donné ses pouvoirs au neveu de l'Empereur, aujourd'hui qu'il a constitué de ses mains un gouvernement puissant dont l'autorité légitime impose à tous les partis le respect et l'obéissance, rien ne doit plus s'opposer à ce que les généreuses intentions du chef de l'État soient promptement réalisées.

Vous savez, Monsieur le Préfet, que, s'il existe parmi les poursuivis de décembre de ces hommes pervers et dangereux dont il importe de débarrasser le pays, les autres, pour la plupart, sont de malheureux ouvriers ou habitants des campagnes, qui n'ont été entraînés à la révolte que par faiblesse ou par ignorance. N'est-il pas affligeant de penser que de pauvres gens égarés, qui n'ont été que des instruments entre les mains des véritables coupables, soient livrés, comme ces derniers, aux rigueurs d'une détention si prolongée, et que tant de familles privées de leurs soutiens gémissent dans la misère et dans les larmes ?

Une telle situation a ému le prince Président, et, en conséquence, il me charge de vous transmettre les pouvoirs nécessaires pour **faire sortir immédiatement des prisons et rendre à leurs familles, quel que soit d'ailleurs l'état de l'instruction commencée à leur égard, tous ceux des détenus que vous jugerez n'avoir été qu'égarés, et dont la mise en liberté ne peut offrir de danger pour la société.**

Le caractère de vos fonctions, en vous rapprochant des sources les plus naturelles de l'information, vous permettra, je l'espère, de faire aisément la distinction que je vous signale. Je vous préviens d'ailleurs que les autorités militaires et judiciaires, avec lesquelles vous aurez à vous entendre à ce sujet, vont recevoir en même temps que vous, par l'intermédiaire de MM. les Ministres de la guerre et de la justice, les ordres du prince Président.

Quant à moi, monsieur le Préfet, je suis heureux d'avoir à vous transmettre cette mission de haute confiance. J'espère que vous la remplirez avec la sagesse et le discernement qu'elle exige.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce,

F. de Persigny

DP

Le programme établi par le comité électoral républicain de Belleville

Souvent considéré comme la « charte » du parti radical, le programme de Belleville a été

rédigé par le comité électoral local et présenté à Léon Gambetta qui l'a, sans contestation accepté en vue de son élection le 23 mai 1869 ; le discours de Belleville qu'il a prononcé reprend l'intégralité de ce programme. Néanmoins d'autres interventions immédiates de Gambetta (Marseille...) ou plus tardives offrent une lecture plus atténuée et moins radicale ; Jules Ferry, soutenu par Gambetta lors de ces mêmes élections gommara le passage sur « *la suppression des armées permanentes* ». « *La nomination de tous les fonctionnaires publics par l'élection* » posera également problème et il faudra trente ans et d'âpres confrontations entre républicains radicaux et républicains modérés pour faire admettre la séparation du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel.

Citoyens,

Au nom du suffrage universel, base de toute organisation politique et sociale, donnons mandat à notre député d'affirmer les principes de la démocratie radicale et de revendiquer énergiquement :

L'application la plus radicale du suffrage universel tant pour l'élection des maires et des conseillers municipaux, sans distinction de localité, que pour l'élection des députés ;

La répartition des circonscriptions effectuée sur le nombre réel des électeurs de droit, et non sur le nombre des électeurs inscrits

La liberté individuelle désormais placée sous l'égide des lois et non soumise au bon plaisir et à l'arbitraire administratifs

L'abrogation de la loi de sûreté générale

La suppression de l'article 75 de la Constitution de l'an VIII et la responsabilité directe de tous les fonctionnaires

Les délits politiques de tout ordre déférés au jury

La liberté de la presse dans toute sa plénitude, débarrassée du timbre de cautionnement

La suppression des brevets d'imprimerie et de librairie

La liberté de réunion sans entraves et sans pièges avec la faculté de discuter toute matière religieuse, philosophique, politique ou sociale ;

L'abrogation de l'article 291 du Code pénal

La liberté d'association pleine et entière

La suppression du budget des cultes et la séparation de l'Église et de l'État

L'instruction primaire laïque, gratuite et obligatoire avec concours entre les intelligences d'élite, pour l'admission aux cours supérieurs, également gratuits

La suppression des octrois, la suppression des gros traitements et des cumuls et la modification de notre système d'impôts

La nomination de tous les fonctionnaires publics par l'élection

La suppression des armées permanentes cause de ruine pour les finances et les affaires de la nation, source de haine entre les peuples et de défiance à l'intérieur

L'abolition des privilèges et monopoles, que nous définissons par ces mots : primes à l'oisiveté

Les réformes économiques, qui touchent au problème social dont la solution, quoique subordonnée à la transformation politique, doit être constamment étudiée et recherchée au

nom du principe de justice et d'égalité sociale. Ce principe généralisé et appliqué peut seul, en effet, faire disparaître l'antagonisme social et réaliser complètement notre formule :

LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Le comité électoral de Belleville

DP

Les députés de gauche au Corps législatif à la fin de l'Empire

Sur trente-cinq représentants de gauche, six seulement ont moins de 40 ans, à la chute de l'Empire !

Douze étaient déjà élus en 1863 ; vingt-trois l'ont été en 1869 ; quinze d'entre eux seront réélus en 1871 (Emmanuel Arago, Adolphe Crémieux, Henri de Rochefort, Frédéric Pierre Dorian, Alphonse Esquiros, Jules Favre, Jules Ferry, Wladimir Gagneur, Léon Gambetta, Jules Grévy, Joseph Magnin, Eugène Pelletan, Jules Simon, Pierre Tachard, Daniel Wilson - *Pierre Tachard, élu du Haut-Rhin en 1871 démissionna ; Hippolyte Carnot, député en 1863, battu par Gambetta en 1869 fut réélu en 1871 et Alexandre Ledru-Rollin, redevint député en 1871*)

Ceux de 1863

Alexandre **Glais-Bizoin** (1800), Louis-Antoine **Garnier-Pagès** (1803), ancien membre du gouvernement provisoire de 1848, ancien maire de Paris, **Léopold Javal** (1804), **Alfred de Marnier** (1805), **Jules Grévy** (1807), **Jules Favre** (1809) arrêté le 2 décembre 1851 ; **Eugène Pelletan** (1813), **Pierre-Frédéric Dorian** (1814), **Jules Simon** (1814), ancien constituant de 1848, **Ernest Picard** (1821), **François Malézieux** (1821), **Joseph Magnin** (1824), maître de forge,

Ceux de 1869

Vincent **Raspail** (1794), Louis Philippe **Desseaux** (1798), **Adolphe Crémieux** (1796), avocat, ancien ministre de la Justice (de février à juin 1848), du gouvernement provisoire de la II ème république ; **Jules Barthélemy-Saint-Hilaire** (1805) ; **Wladimir Gagneur** (1807), exilé ; **Amédée Larrieu** (1807) ; **Alphonse Esquiros** (1812), **Emmanuel Arago** (1812), l'avocat de Barbès, **Joseph Ordinaire** (1812), **Paul de Jouvencel** (1817), **Jules Le Cesne** (1818) ; **Désiré Bancel** (1822), **Jean Girault** (1825), **Pierre Tachard** (1826), **Léonce de Guiraud** (1829), **Joseph Marion de Faverges** (1829) ; **Joseph Steenakers** (1830), **Henri de Rochefort** (1831), **Jules Ferry** (1832), **Léon Gambetta** (1838), **Horace de Choiseul-Praslin** (1837), **Antoine Guyot-Monpayroux** (1839), **Daniel Wilson** (1840) ;

Mémoire et Histoire

- Clemenceau à la fin de sa vie évoquait cinquante ans de vie publique, commencée très jeune le 4 septembre 1870, maire de Montmartre...mais ne pouvait raconter l'Empire.
- En revanche Daniel Wilson, l'homme qui se fit connaître par le scandale des décorations, pouvait encore au lendemain de l'armistice du 11 novembre 1918 détailler cette histoire de la fin du second Empire (jeune député au Corps législatif, il avait même été avec Gagneur et de Marmier signataire de 'l'interpellation des 116 » en juin 1869) ; député jusqu'en 1902, observateur et acteur engagé de la vie politique jusqu'à la déclaration de la guerre, en 1914.
- Vincent Raspail, le doyen ! Il a vingt-et-un ans à la chute du premier Empire, soixante-seize ans à la chute du Second et est réélu député en 1877 (seconde législature de la Troisième République)

DP

L'opposition à l'Empire : républicains et « centre gauche »... avant Sedan

« Les 84 » du 15 juillet 1870

Journée historique pour Thiers, Favre et Gambetta mais le vote des crédits de guerre provoque une fracture chez les Républicains

La séance du 15 juillet est orageuse : elle commence par une déclaration d'Emile Olivier réclamant l'urgence à raison des circonstances politiques, pour que l'administration de la guerre soit « en mesure de faire face à toute éventualité » ; en clair l'obtention d'un crédit « ouvert au ministre de la guerre » ; en clair également dans cette déclaration préalable la décision d'entrer en guerre !

Le vote à main levée mobilise la droite impériale et l'urgence est votée. Mais Thiers ne concourt pas à cet enthousiasme ; au contraire il monte à la tribune et charge car il veut comme la gauche républicaine que le cabinet explique clairement au pays, au Corps législatif, la signification de ces échanges de notes, de dépêches ; en clair aussi que la représentation nationale ait donc connaissance des documents. Une brillante démonstration applaudie par la gauche et qui ébranle quand même Emile Olivier avant que Gambetta, à son tour, tout en prévenance sur son patriotisme, monte à l'assaut.

C'est dans sa réponse à Thiers et Gambetta juste avant la lecture du projet de loi sur l'ouverture des crédits, qu'Emile Olivier commet cette fameuse bourde rendue désormais à la postérité : « *Oui de ce jour, commence pour les ministres, mes collègues et pour moi une grande responsabilité. Nous l'acceptons d'un cœur léger* » ; et après des protestations à gauche, voulant se rattraper « *Oui d'un cœur léger, et, n'équivoquez pas sur cette parole et ne croyez pas que je veuille dire avec joie...je veux dire d'un cœur que le remord n'alourdit pas, d'un cœur confiant...* »

Thiers ne lâche rien et revient à la charge longuement demandant du temps et de la réflexion avant d'envisager le recours aux armes ; il est suivi, dans sa démonstration, par Jules Favre qui dépose une résolution : *« je dis que ce n'est pas sur des télégrammes qu'on peut décider une question de paix ou de guerre. Il faut que la Chambre voie les dépêches et je dépose sur le bureau une résolution sur laquelle je provoque le vote de la Chambre... »*

Thiers avec la gauche

- Le vote qui suit est essentiel : 159 députés votent contre la résolution et approuvent ainsi la déclaration de guerre ; **84 - dont Thiers** et une cinquantaine de libéraux des centre gauche, centre droit, Tiers parti et dynastiques - **approuvent** *« la résolution Favre, Simon, Larrieu, Arago, Grévy, Ferry, Glais-Bizoin, Picard, Desseaux, Dorian, duc de Marmier, Barthélemy Saint-Hilaire »*. Aux Républicains de 1848, 1863, 1869 se joignent donc 52 « centre gauche » et députés du « Tiers parti » amis de Thiers.

L'« extrême gauche » (2 sur 3 - Rochefort ne peut prendre part au vote) : Louis **Dessaux**, Alphonse **Esquiros**

Les « républicains » - radicaux et modérés - historiques (29 sur 31 - Désiré Bancel, Pierre Tachard absents par congé) : Emmanuel **Arago**, Jules **Barthelemy Saint-Hilaire**, Horace de **Choiseul-Praslin**, Adolphe **Crémieux**, Frédéric **Dorian**, Jules **Favre**, Jules **Ferry**, Wladimir **Gagneur**, Léon **Gambetta**, Louis **Garnier-Pagès**, Jean **Girault**, Alexandre **Glais-Bizoin**, Jules **Grévy**, Antoine **Guyot-Montpayroux**, Léopold **Javal**, Paul **de Jouvencel**, Amédée **Larrieu**, Jules **Le Cesne**, Joseph **Magnin**, François **Malézieux**, Joseph **Marion**, Alfred **de Marmier**, Edouard **Ordinaire**, Eugène **Pelletan**, Ernest **Picard**, François **Raspail**, Jules **Simon**, Joseph **Steenackers**, Daniel **Wilson**

Vingt-neuf « centre gauche » : de Barante, Bastid, Bethmont, Boduin, Brame, Buffet, Buisson, Carré-Kerigouët, Cochery, Daru, Dufort de Civrac, Germain, Goërg, de Grammont, Haetjens, d'Hessecques, Houssard, Keller, Kolb-Bernard, Latour-du-Moulin, Lefébure, Lesperut, Martel, de La Monneraye, Planat, Rampont, Riodel, Tassin, de Tillancourt

Seize « centre droit » : Babouin, de Beauveau, de Boigne, Bonamour, Bourbeau, Calmètes, Chesnelong, Durand, Girard, Johnstein, Josseau, Lacroix, Le Hon, Morin, Piccionni, Des Rotours,

Deux « dynastiques » : Dessaignes et Mangini

Six « oppositionnels » (sur 7) et du « Tiers parti » : Bouvier d'Yvoire, de Guiraud, Jacquot d'Andellarre, Antonin Lefèvre Pontalis, Viellard-Migeon et Thiers

La gauche se fracture

- Le second vote porte sur les crédits de guerre ; le patriotisme avant tout guide les pas des députés du corps législatif avec 245 voix - dont Gambetta, Ferry, Picard et Jules Simon- mais la gauche se divise ; les deux députés extrême gauche et huit républicains s'opposent au crédit de 50 millions ouvert au ministre de la guerre et trois autres républicains s'abstiennent.

Crédit de 50 millions

- Contre Desseaux, Esquiros (extrême gauche) ; Arago, Jules Favre, Gagneur, Garnier-Pagès, Glais-Bizoin, Jules Grévy, Ordinaire, Pelletan (républicains)

- Abstention : Cremieux, Girault, Raspail (républicains)

- les trois votes suivants concernent les crédits au ministre de la marine, à « la garde nationale appelée à l'activité », aux « engagements volontaires en temps de guerre »

Un seul républicain vote « contre » : Glais-Bizoin

Abstention : Desseaux, Esquiros (extrême gauche) ; Arago, Crémieux, Jules Favre, Gagneur, Garnier-Pagès, Girault, Jules Grévy, Ordinaire, Pelletan, Raspail (républicains) et Le Cesne (lors du vote pour les engagements volontaires)

DP